

Séance du : 5 mars 2022 2022
Lieu : Mairie
Heure : 8 heures 30
Convocation : 28/02/2022
Affichage : 28/02/2022
Ouverture de séance : 8 heures 30

COMPTES RENDUS CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2022

PRESENTS	VIVONI AP - MONTI MJ - VECCHIONI G - GUELFY P - DAMIANI M - GRAZIANI MH - SCAGLIA V - CICOLLI V - DALL'OMO JM - VILLORESI R - CLEMENCEAU A - BURCHI L
ABSENTS	
POUVOIRS	GAZZINI JL à GUELFY P - RAFFALLI M à CLEMENCEAU A - PAOLI K à MONTI MJ
SECRETARE	GRAZIANI MH

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de réunion du 15 janvier 2022
- Demande de transfert de subvention
- Création de deux emplois pour une durée de quatre mois
- Approbation des comptes de gestion M14 et M49
- Vote à huis clos des comptes administratifs M14 et M49
- Affectations des excédents M14 et M49
- Annualisation du temps de travail

QUESTIONS ORALES

- Ouverture d'une école de musique : Monsieur GIROLAMI
- Location d'un terrain agricole
- Accueil des réfugiés ukrainiens

DECISIONS

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
2022 03 05 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 JANVIER 2022	15	15	0	0	0
2022 03 05 02	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	15	15	0	0	0
2022 03 05 03	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN VUE DE FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	15	15	0	0	0
2022 03 05 04	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL M 14	15	15	0	0	0
2022 03 05 05	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET SEA M 49	15	15	0	0	0
2022 03 05 06	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL M 14	14	14	0	0	0
2022 03 05 07	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET SEA M 49	14	14	0	0	0
2022 03 05 08	TRANSFERT DE SUBVENTION COUVERTURE CANTINE GROUPE SCOLAIRE	15	15	0	0	0

A SURSEOIR

- Affectations des excédents M14 et M49
- Annualisation du temps de travail

QUESTIONS ORALES

Réfugiés Ukrainiens :

Monsieur le Maire annonce qu'au regard de l'arrivée imminente de réfugiés Ukrainiens il est urgent de préparer leur accueil. Il a pris contact avec les autorités compétentes et a obtenu l'autorisation d'accueillir d'éventuels réfugiés au manoir de Ste Catherine. Monsieur Villoresi déclare pouvoir mettre un logement à disposition à cet effet et ajoute que d'autres personnes de la commune sont prêtes à faire de même.

Intervention de monsieur Robert Girolami :

Monsieur Girolami, siscas, Chef d'Orchestre et Directeur Artistique au Filarmonica de Stat, revient de Roumanie où, dit-il, tout le monde craint une extension de la guerre aux pays frontaliers. Il souhaiterait faire venir l'orchestre d'Ukraine à Sisco. Une proposition qui recueille l'assentiment des conseillers et notamment de monsieur Villoresi qui propose de mettre à disposition ses infrastructures hôtelières.

Monsieur Girolami présente ensuite son projet de création d'une Académie Lyrique à Sisco qui proposerait des sessions de chant pour les chanteurs locaux animées par des artistes de renommée internationale lors de leur passage en Corse. Ces sessions (1 semaine, 4 fois par an) seraient diplômantes.

Cette académie serait portée par une association qui reste à créer et dans laquelle il souhaite impliquer des membres du conseil municipal.

Le projet nécessiterait la mise à disposition de locaux municipaux pour les cours et l'implication de la mairie pour une partie de la logistique comme, par exemple la réception des candidatures. La première session de cours est prévue pour octobre 2022.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 5000 € a d'ores et déjà été prévue pour soutenir ce projet. Toutefois il sollicite à nouveau l'avis des conseillers qui se déclarent favorables à l'unanimité moins une personne, monsieur Dall'omo qui réserve sa réponse.

Location d'un terrain agricole à Monsieur Pierre-Antoine Battisti :

Monsieur Battisti sollicite la location de 30 hectares de terrain à Poraghja jouxtant l'exploitation porcine de monsieur Scaglia qu'il souhaite reprendre et développer. Il précise toutefois qu'il n'envisage pas de faire de l'élevage en liberté et qu'il s'est doté de clôtures mobiles électriques. Afin de prévenir tout problème, Monsieur le Maire a informé le président de la société de chasse de Sisco de ce projet. Celle-ci se réunira pour en discuter. Monsieur Vecchioni se déclare satisfait que de nouveaux espaces soient ainsi entretenus, ce qu'il estime être une bonne chose au regard des mises à feu récurrentes dans la commune.

Monsieur Villoresi précise que ce projet ne doit en aucun cas entraîner de fermeture de piste et souhaite que cela soit stipulé sur le bail afin d'éviter, là encore, tout problème avec les chasseurs.

Monsieur le Maire lance un tour de table : les conseillers sont unanimement favorables à l'établissement du bail.

Courrier de Maître Saisset :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par l'agence immobilière en charge de la vente des terrains Angellucci qui réclame ses honoraires de commissions, soit 21 000 €, à Maître Saisset. Il s'avère que cette dernière a omis d'inclure cette somme dans le prix de la vente lors de l'acquisition des terrains par la commune de Sisco. Monsieur le Maire précise que lors de l'entretien téléphonique qu'il a eu avec cette agence, il lui a été confirmé que la responsabilité de cette omission ne saurait incomber à la mairie. La commune n'est donc pas redevable de cette somme. Il appellera Maître Saisset pour l'informer de la teneur de ces échanges.

Permis de construire du Syvadec pour la création d'un quai de regroupement de déchets valorisables à la déchèterie de Sisco :

Monsieur le Maire annonce que l'Association U Levante attaque le permis du Syvadec en annulation. Une rencontre aura prochainement lieu entre l'association, le Syvadec, la commune et la Communauté des communes du Cap corse. Le Syvadec prend un avocat pour assurer sa défense et la commune l'assurera elle-même.

Cantine scolaire :

Monsieur Villoresi annonce que la cantine n'ouvrira pas lundi car la nouvelle cuisine ne sera reliée à l'électricité que mercredi.

Le toit de l'ancienne cantine présente de graves problèmes d'étanchéité : 3 devis ont été réalisés, le plus cher atteignant 11 000 €. Monsieur le maire choisira le moins élevé.

Monsieur Villoresi suggère une nouvelle organisation de réservation pour la cantine. Il préconise pour cela l'acquisition d'un logiciel de réservation et de paiement en ligne qui en faciliterait grandement la gestion. Il précise que ce logiciel coûterait 3000 € à l'achat et nécessiterait une maintenance annuelle de 600 €. Ce logiciel pourrait être opérationnel pour la rentrée de septembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du CM du 15 janvier 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Transfert de subvention :

Monsieur le Maire indique que la subvention attribuée pour les travaux du groupe scolaire n'a pas été utilisée dans sa totalité. Dans la mesure où, pour assurer la sécurité des élèves, il est impératif de réaliser un mur de clôture pour remplacer le grillage vétuste qui clôt une partie de la cour de l'école, un devis a été demandé à la société SAS LAZARINI lequel s'élève à 10 860 € H.T. Il propose donc que le reliquat de subvention soit affecté à la réalisation de ces travaux.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Création de deux emplois saisonniers :

Monsieur Vecchioni rappelle que le personnel de la voirie ne peut, à lui seul, réaliser l'entretien de l'ensemble des voies et chemins communaux à l'approche de la période estivale. Une annonce de recrutement de deux adjoints techniques territoriaux du 1er avril au 31 juillet 2022 a été mise en ligne sur le site de la Mairie et sur sa page Facebook. Pour l'heure cinq candidatures ont été reçues mais d'autres peuvent l'être d'ici au vendredi 11/02/22. La commission, composée de messieurs Villaresi, Vivoni, Damiani, Clémenceau et Rutilly, recevra les candidats dans le courant de la semaine suivante.

Les deux délibérations relatives à la création de ces emplois saisonniers sont approuvées à l'unanimité

Approbation des comptes de gestion M14 et M49

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont reçu en temps utiles l'ensemble des documents nécessaires à la prise des délibérations suivantes et que le grand livre était consultable en mairie.

Il présente les comptes de gestion de la M14, lesquels font état :

En section d'investissement d'un excédent de 93 993 €

En fonctionnement : 880 115,56 €

En investissement : 138 969,22 €

Ainsi sans les crédits de report, l'excédent total atteint : 1 019 084,78 €

Les comptes de gestion de la M49 présentent notamment un excédent d'investissement : 98 937,57 €

Et en fonctionnement : 71 209,29 €

Madame Burchi réclame le grand livre et se fait préciser différentes lignes. Elle souhaite que, pour plus de justesse dans ses comptes, notamment en matière de reports, la commune essaie, dans ses méthodes comptables, de se rapprocher de celles en vigueur dans le privé.

Elle demande également si un fichier des immobilisations existe et si les dotations aux amortissements sont calculées. A ce jour il n'existe pas de fichier des immobilisations et aucune obligation de dotation aux amortissements n'est applicable.

Madame Burchi sollicite Madame Monti pour qu'une demande de fichier soit faite auprès de la trésorerie afin de débiter des travaux relatifs au patrimoine de la commune.

Monsieur le maire se retire et madame Monti met aux voix le compte de gestion et le compte administratif lesquels sont approuvés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 11h36.